



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St./ 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau  
Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

This document contains a security requirement.

Ce document contient une condition de sécurité.

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Maintenance & Professional Consulting Services  
Division (FK)  
11 Laurier St./ 11, rue Laurier  
3C2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> SMART BUILDING SERVICES		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN438-170958/A	<b>Date</b> 2016-11-24	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20170958	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004	
<b>File No. - N° de dossier</b> fk289.EN438-170958	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$FK-289-71747		
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b>		2016-10-20
<b>Date de la demande de l'offre à commandes originale</b>		
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-12-21</b>		<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Maquiling(fk div), Amalia O.		<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> fk289
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-4886 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-3600	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>		
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>		
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

La présente modification 004 de l'invitation à soumissionner vise à répondre aux questions posées par l'industrie.

**Q1 : Partie 3, section 3.2.1 Exigences particulières relatives au format de la proposition**

1. Cet article définit le champ d'application de la limite de 30 pages relative aux exigences cotées : « Le nombre maximum de pages (y compris le texte et les graphiques) à soumettre pour les **exigences cotées** en vertu de la partie 4 est de trente (30) pages ».

Pouvez-vous confirmer qu'il n'y a pas de limite de page applicable à la section 4.3.1 Critères techniques obligatoires?

*R1 Il n'y a pas de limite de page pour 4.3.1 Critères techniques obligatoires.*

**Q2 : Partie 4, section 4.3.1.4 Composantes et services (Généraux)**

1. Pouvez-vous clarifier et confirmer la portée des réponses nécessaires aux éléments énumérés dans le tableau. La réponse doit-elle correspondre à la section complète référencée dans la colonne « Référence dans l'énoncé des exigences » ou seulement à la composante précise de la section nommée dans les « Exigences techniques obligatoires »? Veuillez fournir des précisions.

Par exemple :

· 4.3.1.4 Le tableau présente l'élément suivant :

« 3.1.1 Collecte de données du système de contrôle automatique de bâtiments à des intervalles d'au moins une minute »

*Veillez noter que nous pouvons recueillir des données à des intervalles d'une minute, s'il y a lieu; cependant, nous proposons de réviser cet intervalle sur chaque site pour veiller à ce que la résolution d'une minute ne perturbe pas le fonctionnement du système de contrôle automatique de bâtiments.*

· La section 3.1.1 de l'Énoncé des exigences stipule :

« EE – 3.1.1 Collecte des données du système de contrôle automatique des bâtiments

L'entrepreneur doit fournir une solution flexible et adaptable, y compris tout le matériel, tous les logiciels et intergiciels, et tout le soutien technique nécessaires pour recueillir des données pertinentes à partir du SCAB existant dans le bâtiment visé. Cela doit inclure toute la connectivité permettant l'interface avec le SCAB existant (y compris, sans s'y limiter, les passerelles, les routeurs, les câbles, etc.) et nécessaire pour le transfert des données recueillies vers le dépôt de données de l'entrepreneur.

La collecte des données du système du SCAB doit se faire en temps réel (24 heures par jour, 7 jours sur 7) et à un intervalle d'une minute ou moins. »

*R2 Dans cet exemple particulier, il est prévu que la solution est apte à collecter des données à un intervalle d'une minute ou moins. La fréquence réelle de collecte des données sera déterminée en fonction des besoins et des capacités du système de contrôle automatique des bâtiments existant au moment de la mise en œuvre. La solution elle-même ne doit pas imposer de restrictions supplémentaires à l'égard de cette fréquence.*

**Q3 : Partie 4, section 4.3.1.4 Composantes et services (Élément 3.1)**

1. L'élément 3.1 de la référence de l'EE stipule « Solution complète (comme il est décrit aux points A à G de la section 3.1 de l'énoncé des exigences) »
2. Toutefois, la section 3.1 de l'EB mentionne seulement les points A à F. Il ne semble pas qu'il y ait de point G.

Veillez préciser.

*R3 Voir la R2 de la modification 002.*

**Q4 : Partie 4, section 4.3.2 Exigences techniques cotées et section 4.3.3 Guide de notation**

1. Le Guide de notation comprend 6 niveaux allant de l'absence de réponse (0 points) à réponse solide (10 points).
2. Les exigences cotées ont différents maximums de points qui vont de 5 points à 40 points.
3. Pouvez-vous expliquer le principe d'attribution des points pour les différentes notes maximum? Par exemple, comment est-ce que le Guide de notation s'applique dans l'évaluation de l'exigence cotée « 2 – Plateforme, élément 2 – Analytique – Détection et diagnostic des défaillances : Maximum de points 40 »?

*R4. Les valeurs maximales attribuées aux exigences spécifiques déterminent les diverses pondérations assignées à ces exigences. La note finale sera calculée au prorata (selon le Guide de notation); p. ex. si la note maximale de l'exigence est de 40 points et que la proposition est considérée comme « entièrement satisfaisante » (8 points), la note finale attribuée pour cette exigence sera de  $8/10 \times 40 = 32$  [points]. De même, si la note maximale de l'exigence est de 5 points et que la proposition est jugée « adéquate » (6 points), la note finale attribuée pour cette exigence sera de  $6/10 \times 5 = 3$  [points].*

**Q5 : Vérification des lieux :**

1. On a fait remarquer qu'il existe seulement 11 vérifications des lieux sur le portail Web du gouvernement, mais il y a 80 propriétés qui exigent un prix dans cette DOC. Le reste des vérifications des lieux sera-t-il communiqué?

*R5. La commande subséquente virtuelle répertorie 11 immeubles. Ces immeubles ont été sélectionnés pour représenter l'éventail d'immeubles qui font partie du programme des travaux. Il est prévu que les prix relatifs à tous les immeubles inclus dans le programme des travaux seront basés sur ce qui est inclus dans les rapports de vérification de l'énergie disponibles concernant les immeubles répertoriés dans la commande subséquente virtuelle.*

**Q6 : Partie 4. Section 4.3.1.2 Projets cités en référence**

1. Pouvons-nous citer en référence des projets/sites en dehors du Canada?

*R6 Voir la R1 de la modification 001*

**Q7 : Partie 4. Section 4.3.1.3 Personnel principal**

1. Section 4.3.1.1.1 Gestionnaires de projet (GP); nous pourrions utiliser des GP d'autres pays du Commonwealth, cela satisfera-t-il aux exigences obligatoires?

*R7.1. Il n'y a pas d'exigence quant au pays d'origine du personnel utilisé dans le projet. Toutefois, les exigences d'habilitation de sécurité relatives au personnel utilisé dans le projet restent en vigueur.*

2. Section 4.3.1.1.2 Expert en la matière (EM); nous pourrions utiliser des EM d'autres pays du Commonwealth, cela satisfèra-t-il aux exigences obligatoires?

*R7.2. Il n'y a pas d'exigence quant au pays d'origine du personnel utilisé dans le projet. Toutefois, les exigences d'habilitation de sécurité relatives au personnel utilisé dans le projet restent en vigueur.*

3. Est-ce l'habilitation de sécurité des EM et des gestionnaires de projet doit être reçue avant la soumission relative à la DOC?

*R7.3 L'habilitation de sécurité est nécessaire avant la délivrance de l'offre à commandes. Cependant, voir la section 6.1.2 de la DOC pour plus d'information.*

**Q8 : Absence d'amiante**

1. Le Canada peut-il confirmer que tous les immeubles mentionnés dans cette DOC sont sans amiante?

*R8.1. Aucun de ces immeubles n'est garanti « sans amiante ». Au mieux, nous pouvons affirmer seulement que les immeubles ne contiennent pas d'amiante à notre connaissance.*

2. Si le Canada répond NON à la question précédente, le Canada peut-il fournir la liste des immeubles visés par la DOC qui contiennent de l'amiante.

*R8.2 Veuillez trouver ci-joint une liste des immeubles donnant des renseignements à propos de l'amiante.*

**Question 9 : Page de couverture de la demande de soumissions – Date de clôture de la DOC**

1. Nous vous prions d'accorder une extension de deux semaines de la date de clôture de la DOC.

*R9.1 Voir la modification 003.*

Q10 Peut-on recréer les tableaux et les formulaires fournis dans la DOC (par exemple, Partie 2 et Partie 4), ou devons-nous utiliser les tableaux et formulaires inclus dans le fichier PDF de la DOC?

*R10 Afin d'assurer la cohérence du contenu de la DOC, nous encourageons l'industrie à utiliser les tableaux et les formulaires inclus dans le fichier PDF.*

Q11 Dans la partie 7, les éléments 7A.4.1, 7A.5.2, 7A.5.3 contiennent des espaces vides. Est-ce que TPSGC s'attend à ce que l'offrant fournisse cette information dans la proposition?

*R11 L'offrant doit fournir seulement l'information relative à 7A.5.3 Représentant de l'offrant.*

Q12 La DP nous demande de décrire notre personnel principal et demande des renseignements précis seulement sur les gestionnaires de projet et les EM. Est-ce que TPSGC considère tout le personnel non gestionnaire de projet comme des EM? Nous définirions probablement un EM comme une personne principale dirigeant une activité de conception, d'installation, de mise en service ou de mesure et vérification, sans appliquer le terme à tout le personnel qui contribue à l'activité.

*R12. Non. Il est prévu que les experts en la matière soient les personnes principales chargées d'évaluer les résultats d'un système d'analyse automatique et de fournir des recommandations au Canada sur les moyens de corriger les anomalies constatées.*

**Q13** Section de référence 4.3.1.4 - 3.1.3.3

Veillez préciser l'exigence imposée à l'offrant de fournir un « examen des anomalies ou des signaux d'alarme par l'EM avant d'examiner les ordres de travaux ». Si des anomalies ou défauts sont détectés  *systématiquement*  par la solution intelligente et que la solution informe  *systématiquement*  le responsable du fonctionnement des immeubles du problème et des mesures recommandées, d'après ce que nous avons compris, l'examen par l'EM aurait lieu à titre exceptionnel et seulement à la demande du responsable du fonctionnement des immeubles. Toujours d'après ce que nous avons compris, il incombe au responsable du fonctionnement des immeubles d'examiner le problème et les recommandations pour déterminer si un ordre de travail doit être créé. Pourriez-vous confirmer que nous avons bien compris et préciser la portée des travaux requis de la part de l'offrant?

*R13 Il est prévu que l'EM examine les anomalies et les signaux d'alarme **avant** l'envoi des notifications au responsable du fonctionnement des immeubles. L'idée est de filtrer les signaux d'alarme et de les classer en fonction de la gravité, des répercussions sur les coûts et l'énergie et d'autres facteurs et de fournir au responsable du fonctionnement des immeubles des recommandations sur la façon de corriger le problème.*

*Il n'est pas prévu que tous les signaux d'alarme soient analysés dans leur intégralité; cependant, il **est prévu** que les signaux d'alarme importants (selon l'EM) soient examinés. Si une solution envoie un volume élevé de signaux d'alarme au responsable du fonctionnement des immeubles sans examen préalable régulier de l'EM, celle-ci ne rendrait pas les services requis.*

**Q14** Section de référence 4.3.1.4 - 3.1.8

Quel est le niveau de surveillance de l'entretien des immeubles exigé? (Temps de travail, achèvement du travail, etc.). Veuillez décrire les mesures principales exigées.

*R14 Il n'y a aucune exigence de surveillance de l'entretien des immeubles. L'exigence concerne le suivi du rendement du prestataire de services de fonctionnement et d'entretien des immeubles. Les mesures principales sont répertoriées à la section 3.1.8 de l'énoncé des exigences – Suivi du rendement des services d'entretien des bâtiments. Reportez-vous à la partie 2 – Barème de prix 2 – Services supplémentaires, aux fins d'établissement des coûts.*

***Veillez noter** que la solution est censée faire un suivi uniquement des ordres de travail et des demandes de services générés à la suite de l'analyse effectuée par la solution.*

**Q15** Page de référence 18 – Section 3 Intégration

Pouvez-vous préciser davantage ce qui est envisagé dans l'exigence suivante : « Séparation des réseaux du Canada sur place ».

*R15 La solution peut se connecter uniquement au réseau du système de contrôle automatique de bâtiments existant. Elle ne peut pas utiliser un autre réseau du Canada qui existe sur place. Le but est de séparer le trafic analytique de tous les autres réseaux de données du Canada.*

**Q16** Page de référence 18 – Section 4 Services -Opérations

L'acheminement des appels de service est-il une exigence entrant dans le cadre de cette DDQ et faut-il donc l'inclure dans le prix fixe? Ou est-ce une demande si le service est disponible dans l'offre de manière « optionnelle ». Si un prix est demandé, nous aurons besoin de connaître le volume d'acheminements requis.

*R16 Cette exigence concerne le soutien de la solution (par opposition au soutien du fonctionnement des immeubles).*

*Le Canada s'attend à ce que l'offrant présente la manière de résoudre les problèmes relatifs au fonctionnement de la solution (p. ex. en cas de dysfonctionnement de la passerelle, d'indisponibilité du portail du tableau de bord ou de panne du site Web).*

*Il est prévu que le soutien continu de la solution soit compris dans le prix fixe.*

**Q17** Page de référence 18 – Section 4 Services – Soutien du Centre de commandement  
Est-ce que le fonctionnement du Centre de commandement doit être situé au Canada ou est-ce que TPSGC est ouvert à d'autres emplacements ou pays?

*R17 Il n'y a aucune exigence quant à l'emplacement précis du Centre de commandement. Toutefois, selon 3.4 (B) de l'énoncé des exigences, l'entrepreneur doit : veiller à ce que toutes les données recueillies à partir d'immeubles situés au Canada soient stockées et tenues à jour sur le territoire du Canada.*

**Q18** Page 22, Section 4.6

En ce qui concerne la délivrance de l'offre à commandes à 50/30/20 %, est-ce que d'autres critères seront inclus dans l'attribution, comme des immeubles individuels, ou est-il possible que deux offrants se voient attribuer le même immeuble?

*R18 Le Canada a pour intention d'attribuer chaque immeuble ou plusieurs immeubles à un seul entrepreneur. Par conséquent, il est impossible que deux entrepreneurs travaillent dans le même immeuble. Veuillez-vous reporter à la section 7A.8.1 de la DOC.*

**Il n'y a aucune autre modification.**

# Services publics et Approvisionnement Canada - Inventaire national de l'amiante

Amiante - DOC Direction des services du bâtiment de SPAC

Nom du bien	Adresse			Type du bien	Présence connue d'amiante?	Plan de gestion de l'amiante en place?
	Numéro civique	Rue	Ville			
<b>Région de l'Atlantique</b>						
1. Édifice Dominion Public	1713 Bedford Row		Halifax	C	Oui	Oui
2. Centre des pêches de l'Atlantique Nord-ouest	80 chemin East White Hill		St. John's	C	Oui	Oui
3. Jean Gamfield	191 rue Great George		Charlottetown	C	Non	Non
4. Édifice Ralston Building	1557 rue Hollis		Halifax	C	Oui	Oui
5. Édifice Daniel J. MacDonald	161 rue Grafton		Charlottetown	C	Oui	Oui
6. Édifice Nicholas Denys	120 boulevard Harbourside		Bathurst	C	Oui	Oui
7. Édifice GRC Division B	100 chemin East White Hills		St. John's	C	Non	Non
8. Centre de données fiscales	290 avenue Empire		NL	C	Non	Oui
9. Édifice public Dominion	1045 rue Main		Moncton	C	Oui	Oui
10. GRC Division 'H'	80 avenue Garland		Dartmouth	C	Non	Non
11. GRC Division 'J'	1445 rue Regent		NS	C	Oui	Oui
12. Édifice Joseph A. Ghiz	275 chemin Pope		PE	C	Non	Non
<b>Région du Québec</b>						
1. Édifice Gilles Marceau	2251 boulevard René-Lévesque		Jonquière	C	Oui	Oui
2. Édifice du gouvernement du Canada - Centre de données fiscales	4695 12e avenue		Shawinigan	C	Oui	Oui
3. Édifice Dominique Ducharme	105 105 rue McGill/400 Place d'Youville		Montréal	C	Oui	Oui
4. Complexe Guy-Favreau (Tour Est)	200 boulevard René-Lévesque Ouest		Montréal	L-P	Oui	Oui
5. Complexe Guy-Favreau Complexe (Tour Ouest)	200 boulevard René-Lévesque Ouest		Montréal	L-P	Oui	Oui
6. 715 Peel	715 715 Peel   1010 St-Antoine   1025 rue St-Jacques		Montréal	C	Oui	Oui
<b>Région de la Capitale Nationale</b>						
1. 90 rue Elgin (Édifice Jim Flaherty)	90 rue Elgin		Ottawa	L	Non	Non
2. Édifice de l'Administration Booth	588 rue Booth		Ottawa	C	Oui	Oui
3. Édifice commémoratif de l'Ouest	344 rue Wellington		Ottawa	C	Oui	Oui
4. Édifice commémoratif de l'Est	284 rue Wellington		Ottawa	C	Non	Non
5. Tour de bureau de la Place du Centre (Blème étage et étages supérieurs)	200 avenue du Portage		Gatineau	C	Non	Non
6. Place du Centre	200 avenue du Portage		Gatineau	L	Non	Non
7. Entrepôt des archives publiques, ancienne usine Mitel	770 chemin Gibbons		Renfrew	C	Oui	Oui
8. Édifice des archives du personnel, # 18	161 promenade Goldenrod		Ottawa	C	Oui	Oui
9. 455 boulevard de la Carrière, Gatineau, QC	455 boulevard de la Carrière		Gatineau	L-P	Oui	Oui
10. Édifice des Finances, # 2	101 promenade du parc Tunney		Ottawa	C	Oui	Oui
11. EGC-Entrepôt de la commission de l'exposition	440 chemin Coventry		Ottawa	C	Oui	Oui
12. EGC-Entrepôt de la commission de l'exposition	440 rue Coventry		Ottawa	C	Oui	Oui
13. Édifice Sir William Logan	580 rue Booth		Ottawa	C	Oui	Oui
14. Édifice Uniform #2	79 avenue Bentley		Ottawa	C	Oui	Oui
15. Édifice Jean Talon, # 5	170 promenade du parc Tunney		Ottawa	C	Oui	Oui
16. Édifice Jackson	122 rue Bank		Ottawa	C	Oui	Oui
17. Édifice Jeanne-Mance, #19	200 promenade Eglantine		Ottawa	C	Oui	Oui
18. Édifice Brooke Claxton, #9	70 promenade Columbine		Ottawa	C	Oui	Oui
19. Tour St. Andrew's	275 rue Sparks		Ottawa	C	Non	Non
20. Édifice Louis Saint-Laurent	555 boulevard de la Carrière		Gatineau	L-P	Oui	Oui
21. Académie La Salle	375 promenade Sussex		Ottawa	C	Oui	Oui
22. 30 rue Victoria	30 rue Victoria		Gatineau	C	Non	Non
23. 22 rue Eddy, Gatineau, QC	22 rue Eddy		Gatineau	L-P	Non	Non
24. Centre des données fiscales	875 chemin Heron		Ottawa	C	Oui	Oui
25. Édifice Major Général G. R. Pearekes	101 chemin Colonel By		Ottawa	C	Oui	Oui
26. Bibliothèque nationale et Archives publiques	395 rue Wellington		Ottawa	C	Oui	Oui
27. Place du Portage Phase IV	140 avenue Promenade du Portage		Gatineau	C	Oui	Oui
28. Édifice du gouvernement du Canada - 350 av. King Edward	350 avenue King Edward		Ottawa	C	Oui	Oui
29. Édifice C.D. Howe	240 rue Sparks		Ottawa	C	Oui	Oui
30. Édifice Lester B. Pearson	125 promenade Sussex		Ottawa	C	Oui	Oui
31. Campus Carling - Édifices 6 et 7	3500 avenue Carling		Ottawa	C	Non	Non
32. Campus Carling - Édifices 8 et 9	3500 avenue Carling		Ottawa	C	Non	Non
33. Campus Carling - Édifice 1	3500 avenue Carling		Ottawa	C	Oui	Oui
34. Campus Carling - Édifice 2	3500 avenue Carling		Ottawa	C	Oui	Oui
35. Campus Carling - Édifice 3	3500 avenue Carling		Ottawa	C	Oui	Oui
36. Campus Carling - Édifice 5	3500 avenue Carling		Ottawa	C	Oui	Oui
37. Campus Carling - Pavillon	3500 avenue Carling		Ottawa	C	Oui	Oui
38. Campus Carling - Édifice 4	3500 avenue Carling		Ottawa	C	Non	Non
39. Campus Carling - Édifice 10 - Ouest	3500 avenue Carling		Ottawa	C	Non	Non
40. Campus Carling - Édifice 10 - Est	3500 avenue Carling		Ottawa	C	Non	Non

41	Campus Carling - Centre de la faune Ottawa-Carleton	3500 avenue Carling	Ottawa	ON	K2H 8E9	C	Non	Non
42	Campus Carling - Services	3500 avenue Carling	Ottawa	ON	K2H 8E9	C	Oui	Oui
43	Campus Carling - Ecoîlot de l'entreîent	3500 avenue Carling	Ottawa	ON	K2H 8E9	C	Non	Non
44	Campus Carling - Poste électrique extérieur	3500 avenue Carling	Ottawa	ON	K2H 8E9	C	Non	Non
45	Campus Carling - Maison Pioneer	3500 avenue Carling	Ottawa	ON	K2H 8E9	C	Oui	Oui
46	Campus Carling - Stationnement à étages (Lot U)	3500 avenue Carling	Ottawa	ON	K2H 8E9	C	Non	Non
47	Edifice John G. Dielenbaker	111, promenade Sussex	Ottawa	ON	K1N 5A1	C	Oui	Oui
48	Cour suprême	301, rue Wellington	Ottawa	ON	K1A 0H9	C	Oui	Oui
49	Edifice M.J. Naddon	73 promenade Leikin	Ottawa	ON	K1A 0R2	L-P	Non	Non
50	Les Terrasses de la Chaudière - Edifice central	1 avenue du Portage	Gatineau	QC	K1A 0N2	C	Oui	Oui
51	Les Terrasses de la Chaudière - Edifice J. Léger	25/15, rue Eddy	Gatineau	QC	J8X 4B5	C	Oui	Oui
52	Les Terrasses de la Chaudière - Stationnement	6 rue Wellington	Gatineau	QC	J8X 2L3	C	Oui	Oui
53	Les Terrasses de la Chaudière - Edifice Nord	10 rue Wellington	Gatineau	QC	K1A 0H3	C	Oui	Oui
54	Place du Portage - Phase I	50 rue Victoria	Gatineau	QC	J8X 3X1	C	Oui	Oui
55	Place du Portage - Phase II	165 rue de l'Hôtel-de-Ville	Gatineau	QC	K1A 0J2	C	Oui	Oui
56	Place du Portage - Phase III	11, rue Laurier	Gatineau	QC	K1A 0S5	C	Oui	Oui
57	Bureau de l'imprimerie nationale	45 boulevard Sacré-Coeur	Gatineau	QC	J8X 1C6	C	Oui	Oui
58	Bureau de l'imprimerie nationale - Structure	45 boulevard Sacré-Coeur	Gatineau	QC	J8X 1C6	C	Oui	Oui
59	EGC - Chaufferie de l'imprimerie nationale	45 boulevard Sacré-Coeur	Gatineau	QC	J8X 1C6	C	Oui	Oui
60	Edifice Connaught	555 avenue Mackenzie	Ottawa	ON	K1A 0L5	C	Oui	Oui
61	Edifice de la Protection de la santé, #7	200 promenade du parc Tunney	Ottawa	ON	K1A 0A9	C	Oui	Oui
62	Edifice R. H. Coats, # 1	100 promenade du parc Tunney	Ottawa	ON	K1A 0T6	C	Oui	Oui
63	Edifice Statistiques Canada, # 3	150 promenade du parc Tunney	Ottawa	ON	K1A 0T6	C	Oui	Oui
<b>Cité parlementaire</b>								
1	Bâtiment de l'Ouest (En construction)   Chambre des Communes   Bâti	111 rue Wellington	Ottawa	ON	K1A 0A9	C	Oui	Oui
2	Installation de production alimentaire	1170 chemin Algoma	Ottawa	ON	K1B 0A3	C	Non	Non
3	Bâtiment Langevin	80 rue Wellington	Ottawa	ON	K1A 0A2	C	Oui	Oui
4	Edifice de la Justice	294 rue Wellington	Ottawa	ON	K1A 0H8	C	Oui	Oui
5	Edifice Blackburn	85 85 rue Sparks   91 rue Sparks	Ottawa	ON	K1P 5A7	C	Oui	Oui
6	Bâtiment de l'Est   Chambre des communes   Bâtiment de l'Est, Colline	111 rue Wellington	Ottawa	ON	K1A 0A9	C	Oui	Oui
7	Edifice Valour	151, rue Sparks	Ottawa	ON	K1P 5E3	C	Oui	Oui
8	Edifice de la Confédération	229 rue Wellington	Ottawa	ON	K1A 0H8	C	Oui	Oui
9	Bâtiment de Centre   Chambre des communes   Bâtiment de Centre, Co	111 rue Wellington	Ottawa	ON	K1A 0A9	C	Oui	Oui
<b>Région de l'Ontario</b>								
1	Centre du Canada	200 cour Town Centre	Toronto	ON	M1P 4X8	C	Oui	Oui
2	Edifice Arthur Meighen	25 avenue St. Clair E.	Toronto	ON	M4T 3A4	C	Oui	Oui
3	Edifice Dominion Public	457 rue Richmond	London	ON	N6A 3E3	C	Oui	Oui
4	Centre de données fiscales	1059 avenue Notre Dame	Greater Sudbury	ON	P3A 6C2	C	Oui	Oui
5	Edifice Sir Isaac Brock	55 rue Bay	Hamilton	ON	L8R 3P7	C	Non	Non
6	Edifice d'Environnement Canada	4905 rue Duferin	Toronto	ON	M3H 5T4	C	Oui	Oui
<b>Région de l'Ouest</b>								
1	Edifice Alvin Hamilton	1783 rue Hamilton	Regina	SK	S4P 2B6	C	Oui	Oui
2	GRC Division 'K' Quartier général divisionnaire	11140 109ème rue N.W.	Edmonton	AB	T5G 2T4	C	Non	Non
3	Centre des données fiscales de Winnipeg	66 chemin Stagon	Winnipeg	MB	R3C 3M2	C	Oui	Oui
4	GRC Division 'D' Quartier général divisionnaire de la police	1091 avenue Portage	Winnipeg	MB	R3G 0S6	C	Oui	Oui
<b>Région du Pacifique</b>								
1	EGC - Green Timbers, édifice A - Administration	14200 chemin Green Timbers	Surrey	BC	V3T 6P3	C	Non	Non
2	EGC - Green Timbers, édifice B - Services et soutien	14200 chemin Green Timbers	Surrey	BC	V3T 6P3	C	Non	Non
3	EGC - Green Timbers, édifice C, entrepôt	14200 chemin Green Timbers	Surrey	BC	V3T 6P3	C	Non	Non
4	EGC - Green Timbers, édifice E, guêrite	14200 chemin Green Timbers	Surrey	BC	V3T 6P3	C	Non	Non
5	Edifice Douglas Jung	401, rue Burrard	Vancouver	BC	V6C 3R2	C	Non	Non
6	Centre Sinclair - Bureau de poste	757 rue Hastings Ouest	Vancouver	BC	V6C 1A1	C	Oui	Oui
7	Centre Sinclair - Immeuble fédéral	757 rue Hastings Ouest	Vancouver	BC	V6C 1A1	C	Oui	Oui
8	Centre Sinclair - Entrepôt de vérification des douanes	757 rue Hastings Ouest	Vancouver	BC	V6C 1A1	C	Oui	Oui
9	Centre Sinclair - Commerces	757 rue Hastings Ouest	Vancouver	BC	V6C 1A1	C	Oui	Oui
10	Centre de données fiscales de Surrey	9755 boulevard King George	Surrey	BC	V3T 5E6	C	Oui	Oui